



JUSTIFICATIFS ET ELEMENTS A FOURNIR IMPERATIVEMENT AVEC LA DEMANDE D'APPELLATION PG MAINTENANCE

CAPEB – Convention PG Maintenance du 22/09/2017

Conformément à la Convention « Professionnel du Gaz Maintenance » du 22 septembre 2017, la CAPEB Gironde sera en mesure de vous délivrer cette appellation sous réserve de lui déposer un dossier complet comprenant :

1. Le Dossier Entreprise de Demande d'Appellation PG Maintenance :

La liste suivante mentionne les documents qui doivent **impérativement** être joints à votre *Dossier Entreprise* lorsque vous le retournez dûment renseigné à la CAPEB Gironde :

- a) attestation d'inscription au Répertoire des Métiers ou au Registre du Commerce et des Sociétés ;
- b) attestations **sociales et fiscales** prouvant que l'entreprise est à jour de ses cotisations au moment de la demande de l'appellation ;
- c) attestation d'assurance RC générale, couvrant l'activité de Plomberie Chauffage ;
- d) La Charte Qualité PG Maintenance complétée et signée.

2. Les éléments complémentaires :

En complément de la constitution du *Dossier Entreprise* vous devez transmettre les éléments suivants :

- a) 10 attestations d'entretien de moins de 3 mois, conformes à l'arrêté du 15/09/2009 ;
- e) une cotisation qui est fonction du nombre de techniciens de maintenance (voir tableau mis en PJ) et dont le règlement doit être effectué par chèque à l'ordre de HabitA+.

NE PAS OUBLIER :

FRAIS DE DOSSIER PG MAINTENANCE (à régler par chèque, à l'ordre de la CAPEB 33) :

- Adhérent CAPEB 33 : 50,00 €
- Non Adhérent CAPEB 33 : 150,00 €

Les entreprises détentrices de l'appellation Professionnel Gaz Installation 2018 bénéficieront de la gratuité des frais de dossier Professionnel Gaz Maintenance 2018.